

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du 21 septembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 21 septembre 2020 à 19 heures 30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	
M. ALLIER Jérôme	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme LÉVÉQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LEFEBVRE Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. AUBERT Michel a donné procuration à Mme GIGON Christine.

Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 09 -21/09/2020
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur THÉRY Jacques, adjoint au Maire, informe les élus du dépôt de 2 dossiers de demande de subvention. Monsieur THÉRY Jacques précise que le groupe de travail s'est réuni ce même jour et a émis un avis favorable pour ces 2 dossiers.

Dossier émanant de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » :

M. THÉRY Jacques, adjoint, présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation de la montée du Benas qui a eu lieu le dimanche 30 août 2020. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 400€, pour un budget prévisionnel de 1530€.

L'octroi de cette subvention est exceptionnel du fait de l'organisation de la manifestation sur une commune extérieure, mais compte tenu de la COVID 19, l'association n'a pas pu faire leur randonnée « la couxoise ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne avis favorable et valide la demande de subvention, d'un montant de 400€ au profit de l'association « Cyclos Sportifs Couxois » » pour l'organisation de la grimpée du Benas ».**

Délibération N°2020/043 (suite)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700720-20200921-2020_043-DE

Dossier émanant de l'association « Le Marché de l'Ouvèze » :

M. LECOMTE Marc, conseiller délégué, présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation de la foire d'automne qui aura lieu le dimanche 04 octobre 2020. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 2500€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne avis favorable et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Le Marché de l'Ouvèze » » pour l'organisation de la foire d'automne ».**

Monsieur THÉRY Jacques rappelle que le versement des subventions est effectif après le déroulement de la manifestation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jeanne', is written over the printed name 'Jean-Pierre JEANNE'. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the end.